

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 9 février 2026

Nombre de membres :

- Titulaires en exercice : 28
- Présents : 17
- Votants : 17

Délibération n° DEL-2026-001

Objet de la délibération : **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026 - CORRECTIF**

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le trois février 2026.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Carine PAILLARD, Gilbert BRINGANT, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Christine TESSON, Christian GUINAMO, Yves SOUQUE.

Délégués Représentés : Néant

Délégués Absent(s) Excusé(s) : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Thierry BUONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Jean-Michel DRAGONE, Céline FERRARO, Liliane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christian GHINAMO, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURET, Olivier VESPERINI.

Secrétaire de séance : Patrick BONNET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, qui dit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de son organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

VU la délibération du Comité Syndical du SIVED NG n°02/01.12.2025 du 1^{er} décembre 2025, portant ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;

CONSIDERANT que Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Brignoles a informé les services d'une erreur qu'il a constatée dans le tableau des dépenses autorisées, sur l'opération n° 40,

CONSIDERANT que cette erreur implique le dépassement du quart des crédits ouverts en 2025 sur l'opération n° 40 et doit impérativement être rectifiée,

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2026 et avant le vote du Budget Primitif, les dépenses d'investissements afférentes rectifiées suivantes :

N° Opération	Libellé opération	Compte	Montant du BP 2026 pour mémoire	Ouverture anticipée 2026
40	Acquisitions diverses	21838	11 000,00 €	1 375,00 €
40	Acquisitions diverses	21848		1 375,00 €
80	OREVAL	2031	200 000,00 €	50 000,00 €
85	ISDND Ginasservis	2031	1 094 500,00 €	80 000,00 €
85	ISDND Ginasservis	2128		100 000,00 €
85	ISDND Ginasservis	2158		90 000,00 €
TOTAL				322 750,00 €

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** la proposition d'ouverture de crédits d'investissement rectifiée telle que présentées ci-dessus,
- **D'ABROGER** la délibération n° 02/01.12.2025 du 1^{er} décembre 2025 et de la remplacer par la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater lesdites dépenses d'investissement dans la limite des montants présentés ci-dessus par opération, avant le vote du Budget Primitif de 2026
- **DE S'ENGAGER** à inscrire ces crédits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Éric AUDIBERT.

